

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Commune d'Istres - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement
2014/2019 - Tranche 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la commune d'Istres, au titre des Contrats Départementaux de Développement et d'Aménagement, une subvention totale de 5.362.690 € pour la tranche 2016 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2019 dont la dépense subventionnable globale s'élève à 10.959.545 € HT, conformément à l'annexe 1,

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la commune d'Istres la convention de partenariat (avenant n°2 au contrat départemental), définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 30.000.000 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2014-10127T au profit de la commune d'Istres en application de la délibération n°301 du 22 octobre 2014.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée